

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 6 mai 2019 à distance

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE DES 5 ET 19 AVRIL 2019

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone approuve le PV du Collège du 05 avril 2019. L'approbation du PV du 19 avril 2019 est reportée.

2. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE 150 TABLETTES POUR LES VÉHICULES – ATTRIBUTION

Ce point est reporté.

3. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE BATTERIES POUR LES VÉHICULES - ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 29 avril 2019 et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer le marché de base au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit FG Auto Pièces groupe SA, rue d'Offagne, 19 à 6850 Paliseul, pour le montant d'offre contrôlé de € 795,52 hors TVA ou € 962,58, 21% TVA comprise. Les reconductions sont attribuées aux mêmes conditions que celles prévues dans le marché de base ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2019, article 351/127-02.

4. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT ET ENTRETIEN D'EXTINCTEURS – ATTRIBUTION

Ce point est reporté.

5. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE FOURNITURES POUR AMBULANCES – CHOIX DES SOUMISSIONNAIRES (2)

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 29 avril 2019 et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; De solliciter une nouvelle fois une offre auprès des 5 sociétés qui n'ont pas répondu, à renvoyer pour le 3 juin 2019 à 13h00.

6. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE FOURNITURES POUR SOINS PATIENT – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 29 avril 2019 et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer le marché de base au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), zijnde COVARMED FARMA (VOET FIRST AID) BVBA, Doenaertstraat, 11 à 8510 COURTRAIN, pour le montant d'offre contrôlé de € 1.719,49 hors TVA ou € 2.080,58, 21% TVA comprise. Les reconductions sont attribuées aux mêmes conditions que celles prévues dans le marché de base ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2019, article 351/124-01 et à inscrire au budget des exercices suivants.

7. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE PIÈCES DE RECHANGE POUR LES AMBULANCES – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 29 avril 2019 et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer le marché de base au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit SOGALUX NAMUR SA, chaussée de Marche, 802 à 5100 Jambes, pour le montant d'offre contrôlé de € 2.401,42 hors TVA ou € 2.905,72, 21% TVA comprise. Les reconductions sont attribuées aux mêmes conditions que celles prévues dans le marché de base ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2019, article 351/127-02.

8. MARCHÉ PUBLIC – CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET INVENTAIRE AMIANTE – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 29 avril 2019 pour Lot 1 (Contrôle de l'installation électrique de 10 casernes), Lot 2 (Inventaire amiante pour 8 casernes) et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit : * Lot 1 (Contrôle de l'installation électrique de 10 casernes): B.T.V. ASBL, avenue du Sainfoin, 25 à 5590 Ciney, pour le montant d'offre contrôlé de € 1.678,96 hors TVA ou € 2.031,54, 21% TVA comprise ; * Lot 2 (Inventaire amiante pour 8 casernes): FABIEN DEVILLERS (CERTIGREEN) SPRL, rue de la Vecquée, 170 à 4100 Seraing, pour le montant d'offre contrôlé de € 2.480,00 hors TVA ou € 3.000,80, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2019, article 351/125-02.

9. MARCHÉ PUBLIC – ENTRETIEN DES PORTES SECTIONNELLES – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 29 avril 2019 et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer le marché de base au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit ASSA ABLOY CRAWFORD BELGIUM NV, Gontrode Heirweg 192 à 9090 Melle, pour le montant d'offre contrôlé de € 5.096,00 hors TVA ou € 6.166,16, 21% TVA comprise. Les reconductions sont attribuées aux mêmes conditions que celles prévues dans le marché de base ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2019, article 351/125-02.

10. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE POLOS DE CASERNEMENT – VALIDATION COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le bon de commande n° 369 d'un montant de 25.319,25 €, pour l'acquisition de 750 polos de casernement, selon le marché attribué à la société SIOEN le 13 juin 2018 ; De régler cette dépense au moyen du crédit inscrit à l'article budgétaire 351/124-05.

11. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE SWEATS DE CASERNEMENT – VALIDATION COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le bon de commande n° 368 d'un montant de 32.942,25 € TTC €, pour l'acquisition de 550 sweats de casernement, selon le marché attribué à la société SIOEN le 13 juin 2018 ; De régler cette dépense au moyen du crédit inscrit à l'article budgétaire 351/124-05.

12. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT AUTOPOMPE MULTIFONCTIONNELLE – AVENANT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la révision de prix et l'avenant relatifs à l'achat d'une autopompe multifonctionnelle en 2017, suivant la facture d'un montant de 11.658,75 € TTC € de la société VANASSCHE S.A ; De régler cette dépense au moyen du crédit inscrit à l'article budgétaire 351/743-98, à concurrence du crédit disponible de 10.534,78 € ; De prévoir une modification à l'article budgétaire 351/743-98/2017 d'un montant de 1.123,97 € lors de la prochaine modification budgétaire.

13. ACCIDENT DE TRAVAIL – REFUS DE L'ASSURANCE – DÉCISION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de ne pas considérer les faits survenus le 26 mars 2018 au détriment d'un agent opérationnel comme constitutifs d'un accident de travail ; D'informer de la présente décision le travailleur concerné et l'assureur de la zone.

14. PROJET OJ CONSEIL

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver l'ordre du jour du Conseil de zone du 17 mai 2019.

15. TÉLÉPHONIE POUR LE CONSEILLER EN PRÉVENTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord pour souscrire à un contrat de téléphonie mobile pour le poste de Conseiller en prévention, pour un montant d'environ 20 € par mois ; De marquer son accord sur l'achat d'un téléphone mobile pour le Conseiller en prévention, pour un montant maximal de 250 € ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2019, article 351/123-11 et 351/123-13.

Par le collège,

La Secrétaire de zone,



Sandrine DUMONT

Le Président de la Zone,



Christophe BASTIN